

SPORT ÉDUCATION FIERTÉ

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CHEERLEADING

SAISON 2019-2020

RSEQ[®]
MONTRÉAL

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal ainsi que les règlements techniques et les règlements généraux de sécurité et spécifications pour les routines de la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ).

*ATTENTION ! NOUVEAUTÉ

Les exigences et les paramètres concernant le *cheer chant* seront appliqués selon la réglementation de la FCQ.

Catégories primaires

Le *cheer chant* est interdit

Catégories secondaires

- Le *cheer chant* est obligatoire pour le circuit secondaire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes en début ou en milieu de routine, pour une prestation totale de 2 minutes 30 secondes.
- Le *cheer chant* ne sera pas noté dans le pointage. Seuls des commentaires seront émis par les juges afin de faciliter le passage vers la nouvelle réglementation.
- Les éléments compris dans le *cheer chant* seront comptabilisés dans les éléments de routine (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ces ajustements sont temporaires et en vigueur au Québec seulement.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *cheer chant*.
- Les accessoires ne sont pas obligatoires.

2. CATÉGORIES D'ÂGE

Catégories	Niveau FCQ	Nombre d'athlètes	Date de naissance
Primaire *		5 à 30	1 ^{re} à 6 ^e année primaire
Benjamin	1	5 à 30	Du 1 ^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007
Benjamin	2	5 à 30	
Cadet	2	5 à 30	Du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005
Cadet	3	5 à 30	
Juvenile	3	5 à 30	Du 1 ^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2003
Juvenile	4	5 à 30	
Ouverte *	1	5 à 30	Du 1 ^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2007
Ouverte	2	5 à 30	
Ouverte	3	5 à 30	

* Catégories régionales seulement – non offertes au championnat provincial

Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites dans une catégorie dépasse dix (10), une première division sera effectuée selon le nombre d'athlètes par équipe.

- Très petite : 5 à 16 athlètes
- Petite : 17 à 22 athlètes
- Grande : 23 à 30 athlètes

Suite à une première division, si le nombre d'équipes dans une même catégorie dépasse encore 10, une deuxième division se fera selon le sexe des élèves-athlètes (féminin ou mixte). Cependant, un minimum de 4 équipes est requis pour que les subdivisions soient appliquées et pour qu'une catégorie soit maintenue.

3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 3.1. Les équipes peuvent être composées d'élèves-athlètes féminins et masculins, sans distinction.
- 3.2. Surclassement : à l'exception de la catégorie ouverte, pouvant être composée d'élèves-athlètes de catégories benjamine à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.
- 3.3. Un élève-athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (**cross-over**). Le cross-over sera permis pour **trois** élèves-athlètes de la délégation en respectant la règle de simple surclassement.
- 3.4. Réservistes : chaque équipe a droit d'inscrire jusqu'à quatre (4) réservistes. Ils devront être identifiés sur S1 et **être en uniforme le jour de la compétition afin d'accéder au site de compétition.**
- 3.5. Chaque équipe doit être composée d'un minimum de six (6) et d'un maximum de trente-huit (38) personnes, se répartissant ainsi :

Athlètes	Minimum 5 — Maximum 30
Réservistes	Maximum 4
Entraîneurs/Accompagnateurs	Minimum 1 entraîneur par groupe de 12 athlètes Maximum 4 entraîneurs/accompagnateurs, dont au moins 1 âgé de plus de 18 ans et certifié par la FCQ

4. INSCRIPTION ET RETRAIT D'ÉQUIPE

Une fois l'horaire des compétitions publié, les frais de compétition seront chargés aux équipes inscrites. Si une équipe décide de se retirer, elle devra payer les frais d'inscription à la compétition.

5. ENCADREMENT

Seules les personnes identifiées sur **S1** auront accès au tapis de compétition et pourront demeurer en bordure du tapis lors des prestations.

6. ÉLIGIBILITÉ DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

Lors des compétitions, tous les élèves-athlètes devront se présenter à deux (2) stations avant d'accéder à l'aire de compétition : l'**accréditation** et la **vérification**.

6.1. ACCRÉDITATION DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de leurs élèves-athlètes et présenter les cartes étudiantes. La vérification des cartes et des athlètes sur **S1** se fera systématiquement.

Le non-respect de ce règlement entraîne la disqualification de l'élève-athlète fautif ; ce dernier ne pourra prendre part à l'événement.

La carte étudiante de l'année scolaire en cours, doit comporter une photo et la date de naissance de l'élève (code permanent). Une photocopie en couleur de la carte ou de la fiche étudiante avec photo est également valide. Toutefois, dans le cas d'une photocopie, la signature ou les initiales de la direction d'école ou du responsable des sports doivent apparaître sur chaque carte ou fiche photocopie.

Il est également possible de présenter comme preuve d'identité sa carte d'assurance maladie **avec photo** (attention aux moins de 14 ans).

6.2. VÉRIFICATION DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de ses élèves-athlètes afin que ces derniers soient vérifiés afin de répondre aux exigences de sécurité, tel que spécifié dans la réglementation de la Fédération de cheerleading du Québec. Pour connaître cette réglementation, bien vouloir se référer aux informations disponibles sur le site internet de la fédération :

http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/reglements_technique.html

Lors de la vérification, tous élèves-athlètes qui ne collaborent pas à l'application des règlements se verront disqualifiés de la compétition. Des déductions seront alors attribuées à leur équipe.

7. ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

NOUVEAUTÉ ! Le numéro FCQ de l'entraîneur-chef devra être inscrit sur la plate-forme S1 avant la date limite d'ajout des participants.

L'entraîneur-chef responsable de l'équipe sera vérifié à chaque événement et les éléments suivants devront être présentés lors de l'accréditation :

1. Carte d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport)
2. Preuve de certification FCQ en cheerleading
3. Date d'expiration de la carte de premiers soins
4. Date de naissance

8. MUSIQUE

Chaque équipe est responsable de fournir deux (2) disques compacts (CD) contenant uniquement la trame sonore de la prestation. Les disques doivent être identifiés de la façon suivante :

- Nom de l'école
- Nom de l'équipe
- Catégorie

Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer que la trame sonore est de bonne qualité.

Toute chanson utilisant des blasphèmes, des paroles indécentes, des propos racistes ou à connotation sexuelle sera défendue.

9. ÉTHIQUE SPORTIVE

Le RSEQ Montréal fait la promotion de l'éthique sportive dans tous ses programmes sportifs. Les spectateurs et les élèves-athlètes de cheerleading doivent donc se conformer à la charte des 3R de l'éthique sportive :

- Respect de soi-même
- Respect des autres
- Responsabilité de nos actions

Les entraîneurs doivent montrer l'exemple et encadrer leurs athlètes afin que l'esprit de saine compétition persiste.

10. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Pour accéder au championnat régional toutes les équipes doivent obligatoirement participer à la compétition amicale.

11. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Seules les catégories suivantes seront offertes au championnat provincial :

- Benjamin niveau 1 et 2
- Cadet niveau 2 et 3
- Juvénile niveau 3 et 4
- Ouverte niveau 2 et 3.

Pour qu'une équipe ait accès au championnat provincial, elle devra être inscrite dans l'une de ces catégories, petite ou grande, lors de notre championnat régional.

Les catégories primaire et ouverte niveau 1 ne sont pas offertes au championnat provincial.